

Budget 2013 – Diminution du taux de la taxe foncière

Chapais, le 18 décembre 2012 – Le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté en séance spécial un budget équilibré de 5 450 664\$ pour l'année 2013 ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2013, 2014 et 2015.

«Ce budget est le fruit d'un exercice rigoureux auquel ont participé la direction générale, les directions de services et le Conseil municipal. Il a été réalisé en ayant à l'esprit l'amélioration de la qualité des services offerts à tous les citoyens, le développement économique de la municipalité et la pérennité de la communauté chapaisienne. D'ailleurs, ce dernier point sera au cœur de notre planification stratégique 2013-2023 qui sera présentée à la population vers la fin de janvier», a expliqué le maire, monsieur Steve Gamache.

Faits saillants

Le budget global de la Ville pour 2013 totalise 5 450 664\$, soit un écart de 632 107\$ comparativement à 2012. Cette augmentation provient principalement de la majoration du montant redistribué du Fonds Eastmain (508 862\$). Notons aussi une diminution de plus de 71 000\$ provenant de l'entente avec la Municipalité de Baie-James sur les services et l'équité fiscale ainsi qu'une baisse de 31 000\$ de la péréquation du gouvernement provincial. Le Conseil a donc décidé d'affecter le montant supplémentaire provenant du Fonds Eastmain à une utilisation non récurrente servant à l'amélioration des infrastructures municipales et au développement économique, plus particulièrement à sa planification stratégique 2013-2023.

Compte tenu de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation triennal 2013-2015, qui augmente en moyenne de 45%, le Conseil municipal a préparé le budget 2013 en limitant au maximum les impacts d'une telle augmentation. Rappelons ici que l'évaluation unifamiliale moyenne est passée de 48 280\$ en 2012 à 70 000\$ en 2013. Par conséquent, le taux de la taxe générale pour le secteur résidentiel passe de 3,13\$ du 100\$ d'évaluation à 2,30\$. Pour le secteur commercial, ce taux passe de 4,50\$ à 4,40\$, tandis que pour le secteur industriel, il demeure inchangé à 5,00\$. Il faut mentionner que le nouveau rôle d'évaluation pour ces deux derniers secteurs n'a presque pas augmenté.

En 2013, le processus amorcé lors du budget précédant visant à ajuster le financement des coûts liés aux matières résiduelles en fonction du coût réel du service, s'est poursuivi. Ainsi, en 2011, les revenus couvraient que 47% des coûts liés à la cueillette, à l'élimination et au recyclage des matières résiduelles. En 2012, ce pourcentage était passé à 61%. Cette année, le renouvellement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables ayant augmenté de 19%, le Conseil a décidé d'ajuster le financement à 100% du coût réel. C'est donc dire que tous les secteurs sont impactés par une augmentation du coût lié à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, la taxe pour le service d'enlèvement et de disposition des matières résiduelles passera de 136\$ à 190\$ pour un logement (maison unifamiliale et appartement). Pour les autres catégories, l'augmentation sera de 12%.

Quant à la taxe pour le service de distribution, de traitement et de fourniture de l'eau potable, pour 2013, elle est majorée de 5% pour toutes les catégories d'immeubles. Ainsi, pour la catégorie *Logement*, elle passera de 306\$ à 321\$.

Pour le maire, Steve Gamache, *«la Ville de Chapais, comme bien d'autres municipalités au Québec, doit tenir compte de plusieurs réalités et obligations dont elle ne peut se soustraire et le dépôt du nouveau rôle d'évaluation et l'augmentation du coût lié à la gestion des matières résiduelles représentent des exemples concrets. Malgré ces contraintes, pour ce budget 2013, le Conseil municipal réussit encore une fois à atteindre son objectif, soit de maintenir le niveau de la taxe le plus bas possible, de contrôler l'endettement de la Ville et d'améliorer les services et la qualité des infrastructures tout en démontrant une utilisation aussi efficace qu'efficente des ressources disponibles».*

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2013, 2014 et 2015 totalise 13 705 500\$. Ce programme renferme les grandes orientations de la Ville et est validé tous les ans par le Conseil municipal. Les investissements majeurs présentés dans le plan triennal sont : la rénovation de l'Hôtel de Ville, la construction d'un dépôt de matériaux secs conforme, l'aménagement d'un nouveau garage municipal, la continuité de l'asphaltage du boulevard industriel, la réfection de trottoirs, des travaux correctifs à l'aréna et la mise à niveau de notre réseau d'aqueduc.

-30-

Source : Bureau de la direction générale
Jean Bernier, directeur général
418-745-2511 poste 225